

sage favorable d'une grue de bon augure, et la faveur d'une pluie fertilisante. Ensuite (les envoyés) se rendirent à l'autel céleste, qui est le cours d'eau appelé Tsi¹, et au Song chan², qui est le Pic du Centre; dans ces deux localités ils obtinrent en exaucement digne de confiance, la pluie et la neige. Puis ils allèrent au Pic de l'Ouest³, et y jetèrent ○; en une soirée, il y eut une pluie abondante; cela fit venir l'influence harmonieuse, et ferma la route aux calamités néfastes. Ensuite ils allèrent auprès de l'étang du temple consacré au prince originel T'ai yi, dans la montagne Tchong-nan⁴; ils y allumèrent les encens impériaux, et y brûlèrent le décret mystérieux⁵; cela donna une direction au bassin divin⁶, et pendant tout le jour et toute la nuit, une petite pluie tomba sans discontinuer; le lendemain, dans la soirée, la pluie fut abondante, et il y en eut en suffisance. Les fonctionnaires et les gens du peuple furent joyeux et contents, et dix mille bouches disaient d'une seule voix: « C'est là un effet produit sur la divinité par la parfaite sincérité qui est au-dessus de nous, grâce au saint Fils du Ciel; aussitôt nous avons obtenu une humidité fertilisante, et l'espoir d'une bonne récolte, dès maintenant, peut être entretenu. »

Ajoutons que (Li) Ta-fang a eu la faveur d'être envoyé d'avance par la perfection impériale, et qu'il a exposé avec respect la sincérité dans toute sa simplicité. Sept cent ans après la période k'ai-yuan (713-741) et après le maître céleste Sseu-ma⁷, c'est la seconde fois que cela se produit; comment aurait-on obtenu un pareil résultat, si le monde et le tao n'étaient pas en prospérité réciproque? D'ailleurs, (Li Ta-fang) a reçu le matin l'ordre impérial, et le soir il buvait de l'eau glacée⁸; comment aurait-il osé ne pas s'acquitter avec la plus grande diligence de ses fonctions?

Or, ayant passé par Lin-t'ong 臨潼, dans ses allées et venues, il s'est arrêté dans le temple de la Pureté excellente 華清宮⁹; c'est là depuis longtemps l'endroit de ma retraite. Toute la communauté intègre de ce temple¹⁰ et les laïcs taoïstes qui demeurent dans la sous-préfecture ont pris les attitudes du respect, et ont présenté les offrandes pures; ils ont exprimé leurs félicitations pour l'excellente pluie, et ont déclaré que l'humidité était suffisante.

1. La rivière Tsi 濟 est le cours d'eau du Nord dans l'énumération des quatre cours d'eau 四瀆. Cf. p. 92.

2. Le Song chan se dresse au nord de Teng fong hien 登封縣, dans la province de Ho-nan.

3. Le Pic de l'Ouest est le Houa chan, au sud de Houa-yin hien 華陰縣, dans la province de Chàn-si.

4. Il doit être question ici de T'ai-yi kouan 太一觀, qui est à 60 li au sud de Si-ngan fou, à l'entrée de la vallée Houei des monts Tchong-nan 終南山炭谷口. (Cf. *Ta Ts'ing yi l'ong tche*, chap. CLXXXI, p. 2^b).

5. C'est-à-dire les désirs que l'Empereur exprimait à la divinité.

6. Cette démarche faite auprès du bassin dans lequel réside la divinité aquatique a indiqué à celle-ci la conduite qu'elle devait tenir, et c'est pour quoi la pluie se met à tomber.

7. Il doit être ici question de Sseu-ma Tch'eng-tcheng 司馬承禎 qui, comme nous le savons, vivait en l'an 715, c'est-à-dire pendant la période

k'ai-yuan (cf. Wieger, *le Canon taoïste*, n° 607, et 4014, et aussi 428). Li Ta-fang est donc comparé au fameux maître taoïste Sseu-ma Tch'eng-tcheng qui, sept cents ans avant lui, avait été chargé par l'Empereur d'accomplir les mêmes cérémonies.

8. Allusion à un passage du Tchouang tseu, chap. *Jen kien che*: Tseu-kao se plaint à Confucius des soucis que lui cause une mission diplomatique dont il est chargé; ses inquiétudes ont commencé dès le jour où il a été chargé de cette ambassade: « le matin, j'ai reçu l'ordre de mon souverain, et, le soir même, je buvais de l'eau glacée »; il veut dire par là qu'il était déjà brûlant de fièvre. (Cf. Legge, *S. B. E.*, vol. XXXIX, p. 211; Wieger, *Taoïsme*, t. II, p. 235.)

9. Le Houa-ts'ing kong 華清宮 s'appelle aujourd'hui le Ling-ts'iuan kouan 靈泉觀; il est au sud de Lin-t'ong hien, sous-préfecture située à l'Est de Si-ngan fou. (Cf. *Ta Ts'ing yi l'ong tche*, chap. CLXXXI, p. 2^b).

10. C'est-à-dire les religieux taoïstes habitant le Houa-ts'ing kong.